

RCS : LORIENT Code greffe : 5601

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LORIENT atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00102 Numéro SIREN : 809 376 361 Nom ou dénomination : 3 C T

Ce dépôt a été enregistré le 24/09/2019 sous le numéro de dépôt 6736

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
ACTIF CIRCULANT	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	198 980		198 980	198 980		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
Comptes de Régularisation	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	198 980		198 980	198 980		
	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	78		78		78	
Comptes de Régularisation	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés						
	Autres créances	24 559		24 559	1 000	23 559	NS
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	338		338	24 949	24 611	98.65
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	24 974		24 974	25 949	974	3.75
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
Comptes de Régularisation	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	223 954		223 954	224 929	974	0.43

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 130 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	130 000	130 000		
	Réserves				
	Réserve légale	13 000	950	12 050	NS
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées	2 763	2 339	424	18.14
	Autres réserves				
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	28 029	24 474	3 555	14.52
	Subventions d'investissement	3 813	2 817	996	35.36
	Provisions réglementées				
	Total I	177 605	160 580	17 025	10.60
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires	42 243	52 095	9 852	18.91
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants	519	8 926	8 408	94.19
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
Comptes de Régularisation	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 588	3 328	260	7.83
	Dettes fiscales et sociales				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
	Produits constatés d'avance (I)				
	Total IV	46 350	64 349	17 999	27.97
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	223 954	224 929	974	0.43

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

14 234 22 106

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services							
Chiffre d'affaires NET							
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges							
Autres produits					0	0	100.00
Total des Produits d'exploitation (I)					0	0	100.00
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *							
Impôts, taxes et versements assimilés			3 947		3 598	349	9.70
Salaires et traitements							
Charges sociales							
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements							
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges							
Total des Charges d'exploitation (II)			3 947		3 598	349	9.70
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			3 947		3 598	349	9.70
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2018 12	31/12/2017 12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	35 000	32 000	3 000	9.38
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	3	19	16	85.27
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	35 003	32 019	2 984	9.32
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	2 031	2 951	920	31.16
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	2 031	2 951	920	31.16
2. Résultat financier (V-VI)	32 971	29 068	3 903	13.43
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	29 025	25 470	3 555	13.96
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	996	996		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	996	996		
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	996	996		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	35 003	32 019	2 984	9.32
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	6 974	7 545	571	7.56
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	28 029	24 474	3 555	14.52

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

SAS GEIREC LORIENT

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Nous vous relatons les faits suivants :

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018 et le résultat est de 28 029 Euros.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Nous n'avons pas d'éléments significatifs postérieurs à la clôture de l'exercice et pouvant avoir une incidence sur le résultat à vous signaler.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, ainsi que du règlement ANC 2016-07 relatif au plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations	198 980		
TOTAL	198 980		
TOTAL GENERAL	198 980		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			198 980	198 980
TOTAL			198 980	198 980
TOTAL GENERAL			198 980	198 980

Etat des amortissements

Néant

Etat des provisions

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Amortissements dérogatoires	2 817	996			3 813
TOTAL	2 817	996			3 813
TOTAL GENERAL	2 817	996			3 813
Dont dotations et reprises exceptionnelles		996			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Groupe et associés	24 559	24 559	
TOTAL	24 559	24 559	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	42 243	10 127	32 116	
Emprunts et dettes financières divers	519	519		
Fournisseurs et comptes rattachés	3 588	3 588		
TOTAL	46 350	14 234	32 116	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	9 852			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	10.0000	13 000			13 000

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
FRAIS ACQUISITION TITRES	DEROGATOIRE	5 ANS

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	519
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 588
Total	4 107

Charges et produits constatés d'avance**- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -****Dettes garanties par des sûretés réelles**

(PCG Art. 531-2/9)

	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	42 243
Total	42 243

l'emprunt bancaire est garantie par les cautions solidaires de MR Cédric LE GALLO et Mme Carole LE FALHER.

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		5 554
INTERETS RESTANT A COURIR SUR EMPRUNT	5 554	
Total (1)		5 554

Engagements reçus

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 831-3 et 832-13)

[illegible]

3 C T
Société par actions simplifiée
au capital de 130 000 euros
Siège social : Douar Gwenn, 56270 PLOEMEUR
809376361 RCS LORIENT

RAPPORT DU PRÉSIDENT
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 22 MAI 2019

Exercice clos le 31 décembre 2018

Madame, Monsieur,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de soumettre à votre approbation les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera ensuite donné lecture des rapports du Commissaire aux Comptes.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2018, l'activité de la Société a été la suivante :

- Le total du bilan est de 223 954 euros,
- Le résultat net comptable est un bénéfice de 28 028,70 euros.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2018, date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Les activités de la société se sont déroulées selon nos prévisions et dans les conditions normales.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Activité des filiales et participations

a) 100 % du capital social de la société ALLEZA MEDICAL SANTE, société par actions simplifiée, au capital social de 7 500 euros, dont le siège social est situé rue du Commandant Charcot, Zone de Kerhoas, 56260 LARMOR PLAGE. Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lorient sous le numéro 522 517 135.

Cette société a pour objet la location de détail, location d'articles médicaux et orthopédiques en magasin spécialisé.

Les comptes annuels au 31 décembre 2018 de la société ALLEZA MEDICAL SANTE ont dégagé un bénéfice de 94 540 euros.

INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT

Nous n'avons pas été en mesure de vous présenter les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L.441-6-1 dudit code.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, le chiffre d'affaires s'est élevé à 0 euros contre 0 euros lors de l'exercice précédent.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 0 euros contre 0 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 0 euros contre 0 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 3 946 euros contre 3 597 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 9,70%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 0 euros contre 0 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 0 euros contre 0 euros lors de l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales s'élève à 0 euros contre 0 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 0 euros contre 0 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres charges s'élève à 0 euros contre 0 euros pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 3 946 euros contre 3 597 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 9,70%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à -3 946 euros contre -3 597 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de -9,70%.

Compte tenu d'un résultat financier de 32 971 euros (29 068 euros pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 29 025 euros contre 25 470 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 13,95%.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de -996 euros contre -996 euros pour l'exercice précédent.
- d'un impôt sur les sociétés nul contre 0 euros pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 28 028,70 euros contre un bénéfice de 24 474,17 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 14,52%.

Au 31 décembre 2018, le total du bilan de la Société s'élevait à 223 954 euros contre 224 928 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -0,43%.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 28 028,70 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	28 028,70 euros
A titre de dividendes	16 000,00 euros
Soit 1,23 euros par action	
Le solde	12 028,70 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 14 791 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 161 604 euros.

Le dividende serait mis en paiement au siège social le 22 mai 2019.

Nous vous informons que depuis le 1er janvier 2018, les dividendes sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux (CGI, art. 200 A, 1).

Le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater).

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende.

L'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus. Dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 16 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Nous vous rappelons en outre que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2015 :

8 000,00 euros, soit 0,62 euros par titre.

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 8 000,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2016 :

8 000,00 euros, soit 0,62 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 8 000,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2017 :

12 000,00 euros, soit 0,92 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 12 000,00 euros

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que la Société n'a supporté aucune dépense non déductible fiscalement au cours de l'exercice écoulé.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous vous précisons qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L. 227-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Nous vous précisons qu'aucun mandat de dirigeant ou de Commissaire aux Comptes n'est arrivé à expiration.

Nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes suppléant en remplacement de la Commissaire aux Comptes suppléante démissionnaire

Par suite de la démission de la Commissaire aux Comptes suppléante de la Société, Madame Amandine MIEL, il convient de nommer un nouveau Commissaire aux Comptes suppléant.

Nous vous proposons de nommer en qualité de nouveau Commissaire aux Comptes suppléant, pour la durée du mandat de son prédécesseur, AC2C, domicilié 2 avenue Charles Tillon 35000 RENNES.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre Président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux Comptes, à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Fait à PLOEMEUR
Le 11 mai 2019

Cédric LE GALLO
Président



3 C T
Société par actions simplifiée
au capital de 130 000 euros
Siège social : Douar Gwenn, 56270 PLOEMEUR
809376361 RCS LORIENT

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 22 MAI 2019

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élevant à 28 028,70 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	28 028,70 euros
A titre de dividendes	16 000,00 euros
Soit 1,23 euros par action	
Le solde	12 028,70 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 14 791 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 22 mai 2019.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 16 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2015 :
8 000,00 euros, soit 0,62 euros par titre.
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 8 000,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2016 :
8 000,00 euros, soit 0,62 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 8 000,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2017 :
12 000,00 euros, soit 0,92 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 12 000,00 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 22 mai 2019

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Cédric LE GALLO





SAPIENCE

Christophe KUNSCH

Expert-comptable
Commissaire aux comptes
Expert judiciaire près
la cour d'appel de Rennes

Emmanuelle LE BEVER

Expert-comptable
Commissaire aux comptes

SAS 3 CT
Douarn Gwenn
56270 PLOEMEUR

**RAPPORTS DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES SUR
Exercice clos le 31 décembre 2018**

3 CT
SAS au capital de 130 000 €
Siège social : Douarn Gwenn
56270 PLOEMEUR

RCS LORIENT N°809 376 361

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos au 31/12/2018

Aux Associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS 3CT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SAS 3CT à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

L.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

La note de l'annexe « Titres immobilisés » expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation de titres de participation.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables, nos travaux ont consisté à apprécier la correcte évaluation des titres de participation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux Associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que le rapport de gestion du Président ne présente pas les informations relatives aux délais de paiements prévues à l'article D441.4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SAS 3 CT à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement

ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

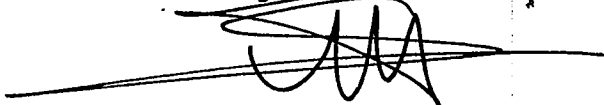
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à PLOEMEUR,
Le 14 Juin 2019

Société SAPIENCE AUDIT,
Commissaire aux comptes,

Représentée par,
Madame Emmanuelle SCHIER LE BEVER,
Associée signataire



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	198 980		198 980	198 980		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	198 980		198 980	198 980		
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	78		78		78	
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés						
	Autres créances	24 559		24 559	1 000	23 559	NS
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	338		338	24 949	24 611	98.65
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	24 974		24 974	25 949	974	3.75
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	223 954		223 954	224 929	974	0.43

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

SAS GEIREC LORIENT

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2018	Exercice N-1 31/12/2017	Ecart N / N-1	
		12	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 130 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	130 000	130 000		
	Réserves				
	Réserve légale	13 000	950	12 050	NS
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	2 763	2 339	424	18.14
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	28 029	24 474	3 555	14.52
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées	3 813	2 817	996	35.36
	Total I	177 605	160 580	17 025	10.60
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	42 243	52 095	9 852	18.91
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	519	8 926	8 408	94.19
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 588	3 328	260	7.83
	Dettes fiscales et sociales				
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes				
	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	46 350	64 349	17 999	27.97
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	223 954	224 929	974	0.43

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

14 234 22 106

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services							
Chiffre d'affaires NET							
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges							
Autres produits				0		0	100.00
Total des Produits d'exploitation (I)				0		0	100.00
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			3 947	3 598		349	9.70
Impôts, taxes et versements assimilés							
Salaires et traitements							
Charges sociales							
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements							
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges							
Total des Charges d'exploitation (II)			3 947	3 598		349	9.70
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			3 947	3 598		349	9.70
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges affectées à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2018	31/12/2017	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	35 000	32 000	3 000	9.38
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	3	19	16	85.27
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	35 003	32 019	2 984	9.32
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	2 031	2 951	920	31.16
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	2 031	2 951	920	31.16
2. Résultat financier (V-VI)	32 971	29 068	3 903	13.43
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	29 025	25 470	3 555	13.96
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	996	996		
Total VIII	996	996		
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	996	996		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	35 003	32 019	2 984	9.32
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	6 974	7 545	571	7.56
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	28 029	24 474	3 555	14.52

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

SAS GEIREC LORIENT

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Nous vous relatons les faits suivants :

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018 et le résultat est de 28 029 Euros.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Nous n'avons pas d'éléments significatifs postérieurs à la clôture de l'exercice et pouvant avoir une incidence sur le résultat à vous signaler.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, ainsi que du règlement ANC 2016-07 relatif au plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

A.A.C.C.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations	198 980		
TOTAL	198 980		
TOTAL GENERAL	198 980		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			198 980	198 980
TOTAL			198 980	198 980
TOTAL GENERAL			198 980	198 980

A.A.C.C.**Etat des amortissements**

Néant

Etat des provisions

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Amortissements dérogatoires	2 817	996			3 813
TOTAL	2 817	996			3 813
TOTAL GENERAL	2 817	996			3 813
Dont dotations et reprises exceptionnelles		996			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Groupe et associés	24 559	24 559	
TOTAL	24 559	24 559	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	42 243	10 127	32 116	
Emprunts et dettes financières divers	519	519		
Fournisseurs et comptes rattachés	3 588	3 588		
TOTAL	46 350	14 234	32 116	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	9 852			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	10.0000	13 000			13 000

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
FRAIS ACQUISITION TITRES	DEROGATOIRE	5 ANS

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

A.A.C.C.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	519
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 588
Total	4 107

Charges et produits constatés d'avance**- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -****Dettes garanties par des sûretés réelles**

(PCG Art. 531-2/9)

	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	42 243
Total	42 243

l'emprunt bancaire est garantie par les cautions solidaires de MR Cédric LE GALLO et
Mme Carole LE FALHER.

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		5 554
INTERETS RESTANT A COURIR SUR EMPRUNT	5 554	
Total (1)		5 554

Engagements reçus

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société
				brute	nette					
A. Renseignements détaillés - Filiales détenues à + de 50% - SAS SAS AMS - Participations détenues entre 10 et 50 % B. Renseignements globaux - Filiales non reprises en A - Participations non reprises en A	7 500	340 049	100.00	194 000	194 000			1 255 067	94 540	35 000

A.A.C.C.